

Service vétérinaire – Environnement
10 Boulevard Gaston Doumergue
BP 76315
Cedex 2
44036 NANTES

NANTES, le 06/03/2023

Rapport de l'Inspection des installations classées

Visite d'inspection du 02/03/2023

Contexte et constats

Publié sur **GÉORISQUES**

EARL BERTIN

Les Doitorelles
44520 La Meilleraye-de-Bretagne

Références : 2023-00619
Code AIOT : 0054400979

1) Contexte

Le présent rapport rend compte de l'inspection réalisée le 02/03/2023 dans l'établissement EARL BERTIN implanté Les Doitorelles 44520 La Meilleraye-de-Bretagne. Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site Géorisques (<https://www.georisques.gouv.fr/>).

Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :

- EARL BERTIN
- Les Doitorelles 44520 La Meilleraye-de-Bretagne
- Code AIOT : 0054400979
- Régime : Autorisation
- IED : Oui

Elevage de volaille (dindes principalement) et de gibiers à plumes (faisans et perdrix) soumis à autorisation.

2) Constats

2-1) Introduction

Le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'inspection des installations classées portent sur les installations dans leur état au moment du contrôle.

A chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les

informations suivantes :

- le nom donné au point de contrôle ;
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée ;
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite ;
- la prescription contrôlée ;
- à l'issue du contrôle :
 - le constat établi par l'inspection des installations classées ;
 - les observations éventuelles ;
 - le type de suites proposées (voir ci-dessous) ;
 - le cas échéant la proposition de suites de l'inspection des installations classées à Monsieur le Préfet; il peut par exemple s'agir d'une lettre de suite préfectorale, d'une mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension, ...

Il existe trois types de suites :

- « avec suites administratives » : les non-conformités relevées conduisent à proposer à Monsieur le Préfet, conformément aux articles L.171-7 et L.171-8 du code de l'environnement, des suites administratives. Dans certains cas, des prescriptions complémentaires peuvent aussi être proposées ;
- « susceptible de suites administratives » : lorsqu'il n'est pas possible en fin d'inspection de statuer sur la conformité, ou pour des faits n'engageant pas la sécurité et dont le retour à la conformité peut être rapide, l'exploitant doit transmettre à l'inspection des installations classées dans un délai court les justificatifs de conformité. Dans le cas contraire, il pourra être proposé à Monsieur le Préfet, conformément aux articles L.171-7 et L.171-8 du code de l'environnement, des suites administratives ;
- « sans suite administrative ».

2-2) Bilan synthétique des fiches de constats

Les fiches de constats disponibles en partie 2-4 fournissent les informations de façon exhaustive pour chaque point de contrôle. Leur synthèse est la suivante :

Les fiches de constats suivantes font l'objet d'une proposition de suites administratives :

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Proposition de suites de l'inspection des installations classées à l'issue de la présente inspection (1)	Proposition de délais
6	Lutte contre l'incendie	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 12 et 13	Mise en demeure, respect de prescription	1 mois
7	Dispositif de prévention des accidents	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 14	Mise en demeure, respect de prescription	1 mois
12	Plan d'épandage	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 27 et 37	Mise en demeure, respect de prescription	3 mois

(1) s'applique à compter de la date de la notification de l'acte ou de la date de la lettre de suite préfectorale

Les fiches de constats suivantes ne font pas l'objet de propositions de suites administratives :

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire
1	Conformité de l'installation au dossier	Lettre du 03/02/2014
2	Règles d'implantation	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 5
3	Intégrations paysagères	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 6
4	Sécurité Incendie	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 10
5	Bâtiments et ouvrages de stockage des effluents	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 11
9	Prélèvements et consommation d'eau	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 17
10	Parcours	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 20, 21 et 22
11	Collecte et stockage des effluents	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 23
13	Application des programmes d'action nitrate	Arrêté Ministériel du 19/12/2011, article Annexe 1 : I à VIII
14	Déchets et sous-produits animaux	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 33
15	Mise en œuvre des MTD	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 41 et 42
16	Emissions atmosphérique d'ammoniac	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 45

2-3) Ce qu'il faut retenir des fiches de constats

Mise à jour du plan d'épandage.

2-4) Fiches de constats

N° 1 : Conformité de l'installation au dossier

Référence réglementaire : Lettre du 03/02/2014
Thème(s) : Élevage, Dossier
Prescription contrôlée : Nature et Effectif
Constats : Effectifs constatés : 22 000 dindes, en conformité avec les effectifs autorisés. Absence de gibiers
Type de suites proposées : Sans suite

N° 2 : Règles d'implantation

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 5
Thème(s) : Élevage, Implantation – Aménagement
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : Distance minimale d'implantation des bâtiments d'élevage et leurs annexes
Constats : Conforme
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Sans objet

N° 3 : Intégrations paysagères

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 6
Thème(s) : Élevage, Implantation – Aménagement
Prescription contrôlée : Intégration paysagère et propreté des installations et de leurs abords.
Constats : Conforme
Type de suites proposées : Sans suite

N° 4 : Sécurité Incendie

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 10
Thème(s) : Élevage, Sécurité – incendie
Prescription contrôlée : Propreté des locaux. Lutte contre la prolifération des insectes et des rongeurs.
Constats : Lutte contre les nuisibles : dératisation réalisée par la SARL BOUE, dernier passage le 30/01/23. Propreté des locaux satisfaisante.
Type de suites proposées : Sans suite

N° 5 : Bâtiments et ouvrages de stockage des effluents

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 11
Thème(s) : Élevage, Pollution
Prescription contrôlée : Bâtiments d'élevage et ouvrages de stockage des effluents. Stockage des aliments en dehors des bâtiments.
Constats : Conforme
Type de suites proposées : Sans suite

N° 6 : Lutte contre l'incendie

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 12 et 13
Thème(s) : Élevage, Sécurité – incendie
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : Lutte contre l'incendie
Constats : Absence de contrôle des extincteurs depuis plus d'un an. Réserve incendie conforme.
Type de suites proposées : Avec suites
Proposition de suites : Mise en demeure, respect de prescription
Proposition de délais : 1 mois

N° 7 : Dispositif de prévention des accidents

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 14
Thème(s) : Élevage, Sécurité – incendie.
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : Registre des risques
Constats : Absence de contrôle des installations électriques.
Type de suites proposées : Avec suites
Proposition de suites : Mise en demeure, respect de prescription
Proposition de délais : 1 mois

N° 9 : Prélèvements et consommation d'eau

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 17
Thème(s) : Élevage, Pollution
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : Gestion de l'eau
Constats : Présence d'un compteur d'eau pour les prélèvements sur le forage. Protection de la tête de forage conforme.
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Sans objet

N° 10 : Parcours

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 20, 21 et 22
Thème(s) : Élevage, Pollution
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : État des parcours : - volaille - porc - bovin
Constats : Volières enherbées et en bon état. Absence d'animaux.
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Sans objet

N° 11 : Collecte et stockage des effluents

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 23
Thème(s) : Élevage, Pollution
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : Stockage des effluents
Constats : Exportation des fientes vers les prêteurs de terres avec stockage au champ.
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Sans objet

N° 12 : Plan d'épandage

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 27 et 37
Thème(s) : Élevage, Dossier
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : Plan d'épandage
Constats : Modifications du plan d'épandage sans mise à jour : intégration de nouvelles parcelles chez les prêteurs de terres et l'EARL BERTIN. Absence de bordereau de transfert des effluents vers les prêteurs de terres.
Type de suites proposées : Avec suites
Proposition de suites : Mise en demeure, respect de prescription
Proposition de délais : 3 mois

N° 13 : Application des programmes d'action nitrate

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 19/12/2011, article Annexe 1 : I à VIII
Thème(s) : Élevage, Pollution
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : Gestion des effluents et des épandages : période – stockage – plan de fumure et cahier d'enregistrement – couvertures végétales
Constats : Plan de fumure et cahier d'épandage conformes.
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Sans objet

N° 14 : Déchets et sous-produits animaux

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 33
Thème(s) : Élevage, Pollution
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : Gestion des déchets et des sous-produits animaux
Constats : Stockage et bons d'enlèvement des cadavres (équarrissage) : conforme Stockage et destination des déchets de soins vétérinaires (médicaments, seringues, aiguilles...) : déchets déposés au laboratoire (bon d'enlèvement non fourni). Stockage et destination des bidons et plastiques usagés, des sacs d'aliments, des ficelles,... : dernier bon ADIVALOR du 7/11/2022. Absence de brûlage ou de résidu de brûlage : conforme Absence d'accumulation de déchets non triés : conforme
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Sans objet

N° 15 : Mise en œuvre des MTD

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 41 et 42
Thème(s) : Élevage, Dossier
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : Mise en œuvre des meilleurs techniques disponibles
Constats : Conforme dans l'ensemble. Bâtiments d'élevage de dindes : - Mise en place de fenêtre pour l'éclairage naturel. - Abreuvement par pipette. - restauration des murs avec une nouvelle isolation.
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Sans objet

N° 16 : Emissions atmosphérique d'ammoniac

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 45
Thème(s) : Élevage, Dossier
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : Déclaration des émissions atmosphériques d'ammoniac
Constats : Déclaration des émissions atmosphériques d'ammoniac de 2021 réalisée en 2022. En cours pour 2022.
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Sans objet

